



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

12/06/2014

Dossier complet le

13/06/2014

N° d'enregistrement

F05214 P0042

1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION DU LYCEE NORD EST NANTES CARQUEFOU

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Régional des Pays de la Loire

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. le Président

RCS / SIRET

234

400

034

00 26

Forme juridique Administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

36 °)

Construction soumise à permis de construire
Surface de plancher comprise entre 10000 et 40000m²
(11500m²)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'un lycée de 900 élèves extensible à 1000 avec internat de 60 lits extensible à 80.
Espaces annexes ouverts sur l'extérieur : salle polyvalente, restauration, internat.
Huit logements de fonction.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de pouvoir répondre à l'augmentation des effectifs de lycéens dans le secteur nord est de l'agglomération nantaise et permettre de désengorger les autres établissements du secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le terrain d'assiette du projet de 3 hectares s'inscrit dans le site plus vaste de la Plaine de jeux de la Mainguais. L'accès de chantier se fera depuis le giratoire existant rue de la Mainguais. Une clôture provisoire périphérique sera installée à l'intérieur de laquelle le chantier, la base vie et les installations nécessaires au chantier s'implanteront. La durée de chantier est fixée à 22 mois de début mai 2015 à fin mars 2017. L'amplitude horaire du chantier est à prévoir au maximum entre 7h00 et 19h00, les jours ouvrables.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'accès au lycée se fera depuis le giratoire rue de la Mainguais, voitures et cars stationneront en amont de l'enceinte, piétons et vélos auront accès au parvis en enceinte depuis des cheminements à aménager par Nantes Métropole. Les vélos bénéficient d'un local en enceinte. Les utilisateurs sont dirigés vers le hall depuis un parvis extérieur. Le hall donne accès à l'ensemble des fonctions du lycée. La cour de récréation est située au sud du terrain. Un accès livraison est aménagé depuis la rue de la Mainguais au sud-ouest du terrain, il permet aux véhicules de livraison, de secours, de répurgation, et les voitures des logements de fonction l'accès au site. En dehors des périodes scolaires, le lycée est ouvert à d'autres utilisateurs qui pourront utiliser la restauration, la salle polyvalente et l'internat. Leurs accès sont les mêmes que ceux du lycée.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures administratives suivantes:

- permise de construire
- dossier de déclaration au titre de la loi sur l'Eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
surface parcelle	30 000 m2
surface de plancher	11 500 m2
Hauteur maximale (niveau +0.00 intérieur)	15.25m
Longueur façade sur rue de la Mainguais	73.60 ml
Longueur façade principale	130 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. -1° 29' 27" O Lat. 47° 16' 45" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

1 rue de la Mainguais
44470 CARQUEFOU

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet s'inscrit dans un programme de réalisation de travaux à l'échelle de l'ensemble du site de la plaine de jeux de la Mainguais comprenant en plus de la réalisation du lycée:

- réalisation d'une zone de stationnements voitures et bus sous maîtrise d'ouvrage Nantes Métropole

Métropole

- réalisation d'un gymnase et de vestiaires sous maîtrise d'ouvrage ville de Carquefou

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrains de sports et vestiaires sportifs

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- PLU zone UM, approuvé le 22/06/2007 et modifié le 10/12/2010
- Servitude T1 annexée au PLU
- annexes bruit du PLU

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impac/>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>		
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>		

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?			X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?			X	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?				
dans un site ou sur des sols pollués ?			X	
dans une zone de répartition des eaux ?			X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?			X	
dans un site inscrit ou classé ?			X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non		Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?			X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?			X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources			
est-il excédentaire en matériaux ?		X	
est-il déficitaire en matériaux ?			De part son implantation majoritairement en partie haute du site, le projet présente un déficit de matériaux d'environ 10000m3.
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	X		
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Le site borde l'ancienne voie ferrée Nantes-Segré. Les abords de la ligne forment une continuité écologique intéressante qui sera légèrement perturbée par les travaux puis confortée à terme (traitement dans limites du projet).
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	x	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	x	L'usine Primagaz-Univar est un des 3 sites de l'agglomération nantaise repérés par les services de l'Etat comme potentiellement dangereux en cas d'accident. Il se trouve à 900 m du site du lycée. L'accident est circonscrit il ne concernera que l'usine. Si ça n'est pas le cas, la période concernée va bien au-delà du lycée.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	x	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	x	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	x	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	x	Le bruit est lié au trafic de bus et de véhicules, principalement le matin et le soir. Les autres sources de bruit sont les espaces de récréation et de sport, et les bruits liés à la logistique (livraisons) et aux cuisines.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	x	La frange ouest du site est exposée aux bruits de la rue de la Mainguais. Le niveau sonore maximum atteint est de 60 dB(A) et ne touche que la marge du site d'implantation.
	Engendre-t-il des odeurs ?	x	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	x	
	Engendre-t-il des vibrations ?	x	
	Est-il concerné par des vibrations ?	x	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	X	Les émissions lumineuses du projet sont liées aux cheminements extérieurs, notamment PMR.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	X	Les eaux pluviales seront rejetées dans le réseau de fossés existant, en respectant le débit limite imposé ainsi qu'après un pré-traitement in situ (traitement dans hydrocarbures).
	Si oui, dans quel milieu ?		
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	Le lycée produira des eaux usées en quantité limitées. Les principaux déchets produits sont ceux issus des cuisines et des activités éducatives (papier essentiellement).
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X	Peu de modifications à prévoir vu les caractéristiques actuelles du site. A noter une modification des conditions de circulation sur la rue de la Mainguais et la disposition du stade sur lequel le projet s'implante.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non ^x Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non ^x Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans la mesure où le projet n'apporte pas de modifications majeures du cadre de vie et n'est pas exposé à des contraintes environnementales importantes, la réalisation d'une étude d'impact ne nous semble pas justifiée. De plus, le projet s'inscrit dans une certification HQE permettant d'en réduire l'impact environnemental (ex : travail sur la prise en compte de la trame verte et bleue et sur son renforcement dans le cadre de l'aménagement des espaces verts). Les perturbations qu'il engendre sont négligeables. Le projet vient se substituer à une grande surface de pelouse non qualitative et modifie légèrement la circulation à ses abords sur un axe tout à fait en mesure d'absorber ces modifications.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
1. Diagnostic environnemental du site 2. Etude de mobilité et plan de déplacements

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à Nantes

le, **13 JUIN 2014**

Signature

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation
Le Directeur du Patrimoine Immobilier


Jean-Marie GODET